

Mes étapes de mise en œuvre de l'INS

Mon logiciel est référentiel des identités

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des actions à mener, des acteurs à contacter, des conseils et astuces pour préparer au mieux vos démarches, ainsi que toute la documentation et les ressources utiles.

Phase préparatoire

Prenez connaissance de la documentation socle et préparez l'environnement pour les développements.

DÉMARRAGE

Je prends connaissance de la documentation socle

GIE SESAM VITALE

ADMINISTRATIF

Je mets en place l'environnement pour les développements

ANS

CNDA

GIE SESAM VITALE

Phase de développement

Afin de gagner du temps, nous vous conseillons de mener les trois étapes en parallèle.

INTÉGRATION

Je développe l'appel au téléservice INSi

CNDA

GIE SESAM VITALE

IMPLÉMENTATION

Je fais évoluer mon logiciel pour être conforme au guide d'implémentation

GIE SESAM VITALE

INTEROPÉRABILITÉ

J'assure l'interopérabilité

GIE SESAM VITALE

INTEROP'SANTE

Phase de déploiement

Déployer votre solution compatible avec l'INS une fois celle-ci autorisée par le CNDA et conforme au guide d'implémentation

DÉPLOIEMENT

Je déploie ma solution et je forme mes clients

ANS

Nos conseils pour gagner du temps



Cartes CPx nominatives et certificats logiciels

- Pour accéder au téléservice INSi, vos clients doivent être dotés d'une carte CPx (CPS, CPF ou CPE) nominative ou de certificats logiciels.
- Point de vigilance : les cartes CPx non nominatives ne fonctionnent pas. Veillez à en informer au plus tôt vos clients afin qu'ils commandent, si besoin, des cartes CPx nominatives auprès de l'ANS.
- Des procédures pour la commande de ces produits (carte CPx et/ou certificat serveur) sont à leur disposition sur [le site de l'ANS](#).

Cartes CPx de test et certificats de test

- Vous n'avez pas de cartes CPx de test et/ou de certificats de test ? Commandez-en au plus vite auprès de l'ANS en suivant [la procédure](#) à votre disposition.
- Vous disposez déjà des cartes CPx de test ou de certificats de test ? Attention, leur durée de validité est de 3 ans. Si ces produits arrivent à expiration, n'attendez pas pour en commander de nouveaux sur le site de l'ANS.



Points d'attention

Conformité des logiciels

- Dans le cadre du [Ségur](#), les éditeurs concernés doivent se faire référencer afin de garantir que leurs logiciels sont conformes aux règles de gestion de l'INS et de l'identitovigilance listées dans les dossiers de spécification de référencement (DSR).

Ne pas confondre autorisation et conformité

- Attention, une fois que vous serez autorisé par le CNDA, votre solution sera en capacité d'appeler le téléservice INSi, mais elle ne sera pas forcément conforme aux exigences du guide d'implémentation produit par l'ANS. En effet, l'autorisation du CNDA ne porte pas sur le guide d'implémentation.
- Ainsi, vous devrez également vous assurer que votre logiciel est conforme au guide d'implémentation avant de déployer votre solution chez vos clients. Cette conformité sera vérifiée dans le cadre du référencement Ségur (pour les éditeurs concernés)

Un prérequis pour intégrer Mon espace santé et alimenter le DMP

- La mise en œuvre de l'INS sera un prérequis pour intégrer Mon espace santé au 1er janvier 2022.
- Une INS qualifiée sera nécessaire pour l'alimentation du DMP.

Je prends connaissance de la documentation socle

01. Je télécharge la documentation socle

ADMINISTRATIF

GIE SESAM VITALE

PRÉSENTATION

Comprendre le fonctionnement de l'INS

Un support et une [vidéo](#) pour comprendre le fonctionnement de base de l'INS et les exigences phares d'identitovigilance

[ANS_L'INS en quelques mots_VF_0.pdf - 1.73 MiB](#)

Le cadre réglementaire et juridique

L'ensemble des mesures de sécurité qui encadre le référencement des données de santé avec l'INS.

[Télécharger le référentiel INS](#)[Précédent](#)[Suivant](#)

Je mets en place l'environnement pour les développements

Je récupère la documentation technique depuis mon espace industriel sur le site du GIE SESAM-Vitale. Je contractualise avec le CNDA pour obtenir les cartes Vitale de test et accéder aux environnements de test. Je commande mes cartes CPx de test ou mes certificats de test auprès de l'ANS.

Pré requis

Vous devez avoir téléchargé et consulté la documentation socle

Nos conseils

- Commandez vos cartes CPx de test ou certificats de test au plus tôt, les délais pouvant être longs.
- Si vous avez déjà un compte sur l'espace industriel du GIE SESAM-Vitale, téléchargez directement la documentation relative au téléservice INSi.
- Si vous avez déjà contractualisé avec le CNDA, connectez-vous directement à votre espace personnel et signez les conditions contractuelles du téléservice INSi.

02. Je télécharge la documentation technique du GIE SESAM-Vitale

Le GIE SESAM-Vitale accompagne les éditeurs de logiciels dans le développement de leur solution et l'intégration du téléservice INSi.

Sur l'espace industriel du GIE SESAM-Vitale, vous pourrez récupérer toute la documentation technique pour développer l'appel au téléservice INSi.

Je télécharge la documentation technique sur l'espace industriel du GIE SESAM-Vitale

- Vous trouverez sur votre espace le package INSi permettant de développer l'appel au téléservice INSi, ainsi que les documents communs TLSi dont le Cadre d'Interopérabilité en vigueur.

[Je me connecte](#)

Je n'ai pas encore de compte sur l'espace industriel du GIE SESAM-Vitale ?

 3 jours pour l'ouverture d'un compte

Important : Cette demande d'accès nécessite l'implication du représentant légal ou une délégation de pouvoir de sa part.

[Je me crée un compte](#)

Besoin d'aide ?

Vous êtes un nouvel éditeur souhaitant vous faire connaître auprès du service Relations industriels du GIE SESAM-Vitale ?

Contactez relations-industriels@sesam-vitale.fr

03. Je contractualise avec le CNDA, et j'accède à mon compte

Le CNDA est le Centre National de Dépôt et d'Agrément.

Cet organisme autorise vos logiciels à utiliser les téléservices mis en œuvre par l'Assurance Maladie, dont le téléservice INSi.

ADMINISTRATIF [CNDA](#)

Je signe la convention particulière avec le CNDA

- La signature de cette condition permet à l'éditeur d'accéder aux livrables nécessaires à la demande de conformité et de recevoir les composants de test (cartes Vitale).

[Je contractualise](#)

Je n'ai pas encore de compte sur l'espace personnel du CNDA?

 5 jours pour l'ouverture d'un compte

Important : Cette demande d'accès nécessite l'implication du représentant légal ou une délégation de pouvoir de sa part.

[Je me crée un compte](#)

A l'ouverture de mon compte, je récupère mes données de tests

- Le CNDA vous transmet le numéro d'autorisation LPS pour accéder à l'environnement de test éditeurs.
- Vous recevrez le jeu de cartes Vitale de test si la lecture de la carte vitale est à implémenter chez vos clients.

Important : Le CNDA ne vous délivrera pas de cartes CPx de test **ou de certificats de test**. Si vous ne disposez pas déjà de cartes de test **ou de certificats de test**, ou que ces **derniers** arrivent à expiration, il vous faudra en commander auprès de l'ANS. **Pour ce faire, consultez la procédure de commande de ces produits de test.**

[Je me connecte](#)

[Procédure de commande de produits de test](#)

Je télécharge le package de tests sur mon espace personnel CNDA

- Vous trouverez sur votre espace de téléchargement la dernière version du package INSi permettant de dérouler les tests d'appel au téléservice INSi en vue de l'obtention de l'autorisation pour votre logiciel.

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés, vous pouvez adresser vos questions au [CNDA](#)

04. Je m'équipe pour développer l'appel au téléservice INSi

L'ANS est l'Agence du Numérique en Santé

Cet organisme délivre les cartes CPx de test et les certificats de test.



Les cartes CPx de test et les certificats de test

Les cartes CPx de test et les certificats de test sont à commander au plus tôt auprès de l'ANS. Pour ce faire, suivez la procédure détaillée sur le site de l'ANS.

En fonction de vos besoins, vous pouvez commander uniquement des cartes CPx de test, uniquement des certificats de test, ou les deux.

Important : si vous disposez déjà de cartes CPx de test et de certificats de test, vérifiez leur validité. Ces produits expirent au bout de trois ans.

Si je n'ai pas de cartes CPx de test et/ou de certificats de test, je les commande auprès de l'ANS

[Je commande auprès de l'ANS](#)



Le lecteur de cartes PC/SC

Le lecteur de cartes PC/SC peut être commandé auprès de n'importe quel revendeur.



Si vous faites de la télétransmission, votre lecteur SESAM-Vitale (bi-fente) convient également.



Les cartes Vitale de test

En contractualisant avec le CNDA, si vous souhaitez développer l'opération de recherche Insi par carte Vitale, les cartes vitale de tests vous seront directement envoyées.

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés pour la commande des cartes CPx de test et/ou des certificats de test, vous pouvez adresser vos questions à [l'ANS](#).

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Je développe l'appel au téléservice INSi

En même temps que je développe, je renseigne le dossier de recette du CNDA.
Une fois les développements terminés, mon dossier sera vérifié, puis mon logiciel sera testé par le CNDA afin de l'autoriser à utiliser le téléservice INSi.

Pré requis

- Vous devez avoir un compte sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale et avoir téléchargé la documentation technique.
- Vous devez avoir contractualisé avec le CNDA.
- Vous devez avoir l'équipement nécessaire pour réaliser les tests.

Nos conseils

- Pour obtenir votre autorisation, suivez à la lettre le guide de tests de conformité du CNDA

05. Je développe l'appel au téléservice INSi

Le GIE SESAM-Vitale a en charge le support technique sur l'intégration des composants et la programmation des appels de fonction

Le CNDA s'occupe du support technique sur l'exécution des tests et les résultats obtenus

TECHNIQUE

CNDA

GIE SESAM VITALE

Ce que je dois faire concrètement

- Le développement de votre logiciel est à réaliser sur la base des documents de référence que vous avez téléchargés sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale.
- Les environnements et guides de tests du CNDA vous permettent de valider le développement de chaque fonctionnalité et de constituer le dossier de recette de votre logiciel.
- Ce dossier constitué sera à joindre à votre demande d'autorisation auprès du CNDA. Le CNDA, après analyse de votre dossier, organisera une session de tests afin de vous accorder l'autorisation.

Important : Pour faciliter l'obtention de votre autorisation CNDA, suivez à la lettre le guide de tests de conformité du CNDA.

Pour vous aider, rendez-vous sur votre espace industriels

- Visionnez le replay des webinaires de "Formation au développement du téléservice INSi" et "Développer l'authentification TLS mutuelle par certificat logiciel pour INSi"
- Consultez le support et la synthèse des questions-réponses
- Consultez la page d'aide à l'intégration des téléservices AMO (supports de formation et d'aide à l'intégration des Téléservices intégrés de l'assurance maladie).

[Je me connecte](#)

Besoin d'aide ?

Le GIE SESAM-Vitale assure un support via [mail](#) ou téléphone. Le CNDA assure un support via Helpdesk accessible via [votre espace personnel](#).

Si vous devez contacter le centre de service du GIE SESAM-Vitale pour des problèmes liés à l'intégration du téléservice INSi, n'oubliez pas de fournir les entrants suivants pour faciliter l'analyse :

- le contexte,
- l'environnement (production ou test)
- les traces (Requête/Réponse en xml de préférence)

06. J'obtiens l'autorisation du CNDA

Le CNDA est le Centre National de Dépôt et d'Agrément.

Cet organisme autorise vos logiciels à utiliser les téléservices mis en œuvre par l'Assurance Maladie, dont le téléservice INSi.

TECHNIQUE [CNDA](#)

Je dépose mon dossier de recette sur le site du CNDA

- 📄 Si le dossier est jugé recevable, vous recevrez la date de convocation généralement dans les deux semaines suivantes.
- Déposez votre dossier de recette via votre espace personnel sur le site du CNDA.
- A réception, le CNDA vous indiquera une date prévisionnelle de fin de traitement de votre dossier.
- Si le dossier est jugé recevable, une date d'examen vous sera alors communiquée en fonction des premières disponibilités du CNDA.

- Si le dossier n'est pas jugé recevable, un compte-rendu vous sera adressé pour dépôt d'un dossier correctif et ce jusqu'à obtention de sa recevabilité.

[Je me connecte](#)

Je passe les tests pour obtenir l'autorisation du CNDA

- Le CNDA réalisera les tests à distance depuis une session Teamviewer sur le poste de l'éditeur. La durée d'une session de test varie d'une demi-journée à une journée (selon les fonctionnalités retenues par le logiciel)
- Ces tests s'effectuent sur la base intégrale du guide de tests délivré par le CNDA.
- Pour valider une session il est nécessaire que tous les tests soient passés sans nécessiter une quelconque modification du logiciel.

Je suis autorisé par le CNDA

- Être autorisé CNDA signifie que votre solution est en capacité d'appeler le téléservice INSi.
- Une fois autorisé, le CNDA vous délivre le numéro d'autorisation de production à intégrer dans le "contexte LPS" de chaque requête.
- Votre solution sera référencée sur le site du CNDA et figurera dans le catalogue produits du GIE SESAM-Vitale

Important : Cette autorisation ne porte pas sur les exigences du guide d'implémentation produit par l'ANS que vous devez également respecter.

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés, vous pouvez adresser vos questions au [CNDA](#)

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Je fais évoluer mon logiciel pour être conforme au guide d'implémentation

En parallèle des développements et de la procédure d'autorisation auprès du CNDA, je fais évoluer mon logiciel afin qu'il respecte les exigences du guide d'implémentation de l'INS dans les logiciels. Le volet INS des dossiers de spécifications de référencement (DSR) du Ségur est, par ailleurs, basé sur ces exigences

07. Je fais évoluer mon logiciel pour implémenter l'INS

En tant que logiciel référentiel des identités, vous devez respecter l'ensemble des exigences du guide d'implémentation.

TECHNIQUE

GIE SESAM VITALE

Le référentiel national d'identitovigilance (RNIV)

Ce référentiel liste les exigences minimales relatives à l'identification de l'utilisateur que l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la santé doit respecter.

[Consultez le référentiel national d'identitovigilance \(RNIV\)](#)

Guide d'implémentation

Ce guide, élaboré par l'ANS, décline à l'attention des éditeurs les règles définies dans le référentiel INS et dans le RNIV.

[Téléchargez le guide d'implémentation de l'INS](#)

Spécifications techniques pour le datamatrix INS

Le datamatrix INS doit obligatoirement être imprimé sur les supports physiques contenant des données de santé référencées avec l'INS.

[Téléchargez la spécification Datamatrix](#)

Ce que vous devez savoir

- Le référentiel INS, le référentiel national d'identitovigilance et le guide d'implémentation ont été rendus opposables avec l'arrêté du 27 mai 2021 portant approbation des modifications apportées au référentiel « Identifiant national de santé »

[Consultez l'arrêté du 27 mai 2021](#)

- Dans le cadre du référencement Ségur, les exigences liées à l'INS dans les DSR correspondent aux

[Consultez le parcours guidé de référencement et de financement Ségur Numérique](#)

The screenshot shows a presentation slide titled "L'accès à l'espace industriels" with the URL <https://industriels.sesam-vitale.fr/>. The slide features three main buttons: "1ère connexion" (highlighted with a red box), "Mot de passe oublié", and "Contactez nous". A video inset in the top right corner shows Sébastien Houget. The bottom of the slide includes a footer with the text "LES WEBINAIRES DE L'AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ" and "16 février 2021".

Participez aux webinaires éditeurs ou visionnez le replay

Le webinaire "Editeurs - déployez l'Identité Nationale de Santé chez vos clients"

[Voir le replay](#)

Documentation

- Consultez la [FAQ éditeurs](#)
- Appuyez-vous sur les [scénarios de test métier](#) pour vous assurer que vous respectez les exigences du guide d'implémentation
- Pour vous aider dans vos travaux en lien avec le référencement Ségur, vous pouvez vous appuyer sur les [jeux d'essais](#) et le [fichier pas-à-pas](#) de l'ANS.
- Consultez la [page INS](#) dédiée aux éditeurs

Retours d'expérience

Visionnez le [replay](#) de l'émission "Actu #INS" et découvrez les retours d'expérience des premiers éditeurs ayant déployé l'INS chez leurs clients.

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés, vous pouvez adresser vos questions au [GIE SESAM-Vitale](#)

[Précédent](#)

[Suivant](#)

J'assure l'interopérabilité

Je fais évoluer tous les standards d'échange susceptibles de véhiculer l'INS.

08. Les standards d'échange

TECHNIQUE

GIE SESAM VITALE

INTEROP'SANTE

TECHNIQUE

Les normes d'interopérabilité

Référez-vous aux normes d'interopérabilité décrites dans l'annexe INS du CI-SIS. Cette annexe recense également les standards maintenus par Interop'Santé.

[ans_cisis-tec_annexe-ins_1.3.pdf - 1,016.23 KiB](#)

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés, vous pouvez adresser vos questions aux équipes d'Interop'Santé ou au [GIE SESAM-Vitale](#)

Précédent

Suivant

Je déploie ma solution et je forme mes clients

Pré requis

- Votre logiciel est conforme au guide d'implémentation produit par l'ANS
- Vous êtes autorisé par le CNDA
- Vous assurez l'interopérabilité

Nos conseils

- C'est la dernière étape de votre parcours guidé INS : expliquez à vos clients les évolutions apportées par l'Identité Nationale de Santé (INS), les bénéfices et l'intérêt, ...

09. J'informe et je transmets à mes clients la documentation

Veillez à ce que vos clients prennent connaissance des documents structurants du projet

MÉTIER **ANS**

PRÉSENTATION

Comprendre le fonctionnement de l'INS

Un support et une [vidéo](#) pour comprendre le fonctionnement de base de l'INS et les exigences phares d'identitovigilance

[ANS_L'INS en quelques mots_VF_0.pdf - 1.73 MiB](#) 📄

Le cadre réglementaire et juridique

L'ensemble des mesures de sécurité qui encadre le référencement des données de santé avec l'INS.

[Télécharger le référentiel INS](#)

ANSS
AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

Quelles sont les conditions d'utilisation de l'identité INS ?

L'utilisation de l'identité INS est restreinte à un cercle de confiance d'acteurs



- Seuls les **acteurs de la santé et du médico-social** impliqués dans la prise en charge de l'utilisateur, du suivi médico-social de la personne ou menant des actions de prévention sont habilités à utiliser l'identité INS.

En tant que donnée de santé, l'utilisation de l'identité INS est réglementée



- Le **référentiel INS** précise les **mesures de sécurité et modalités d'utilisation** de l'identité INS.
- L'identité INS ne doit **pas être utilisée en cas de doute sur l'identité de l'utilisateur**.

LES WEBINAIRES DE L'AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ
POUR COMPRENDRE LA SANTÉ DE DEMAIN

Structures de santé - Comprendre et mettre en œuvre l'Identifiant National de Santé

10

Les webinaires INS pour les structures de santé

Comprendre et mettre en œuvre l'Identité Nationale de Santé dans les structures de santé

[Voir le replay](#)

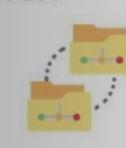
ANSS
AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

A quoi sert un Identifiant National de Santé ?

Disposer d'une identité unique et pérenne permet de :



Sécuriser le référencement des données de santé et administratives des usagers



Faciliter l'échange et le partage des données de santé, à travers, par exemple, **la MSSa** ou le **DMP**

A ce titre, **l'identité INS est fondamentale pour la qualité et la sécurité** de la prise en charge et du suivi de l'utilisateur

LES WEBINAIRES DE L'AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ
POUR COMPRENDRE LA SANTÉ DE DEMAIN

Structures médico-sociales : Comprendre et mettre en œuvre l'Identifiant National de Santé

13

Les webinaires INS pour les structures médico-sociales

Comprendre et mettre en œuvre l'Identité Nationale de Santé dans les structures médico-sociales

[Voir le replay](#)

Documentation

- Le questionnaire d'autoévaluation, pour réaliser un état des lieux organisationnel, identitovigilance et système d'information de la structure, et disposer d'un plan d'action.
 - Le questionnaire existe en version "[Etablissement de santé](#)".
 - Le questionnaire existe également en version "[EHPAD](#)", en version "[ESMS](#)" pour personnes en situation de handicap et en version "[PMI](#)" pour la protection maternelle et infantile
- Le [guide d'accompagnement](#) à la mise en œuvre de l'INS, pour prendre connaissance des actions à mener.
- Les [vidéos témoignages](#) qui compilent les retours d'expérience des premières structures ayant déployé l'INS.
- Les [fiches communication et fiches pratiques INS et identitovigilance](#) réalisées par le réseau des référents régionaux en identitovigilance (3RIV). En particulier, vous y trouverez une fiche pratique expliquant la démarche à suivre en cas d'écarts entre l'identité retournée par le téléservice INSi et l'identité inscrite sur la pièce d'identité.
- Les [scénarios de test métier](#), que la structure peut utiliser pour s'assurer que ses logiciels soient conformes au guide d'implémentation.
- La [page INS](#)
- La [liste des référents régionaux en identitovigilance](#), à contacter pour toute question sur l'INS et l'identitovigilance.
- La liste des [logiciels autorisés CNDA](#).
- [La liste des logiciels référencés Ségur](#)

[Précédent](#)

Vous avez terminé votre parcours

Vous avez pris connaissance de toutes les étapes de mise en œuvre de l'INS.